VILLE DE MONTBELIARD

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

E X T R A I T

du

Registre des Délibérations du

Conseil Municipal

Séance du 28 avril 1978

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt huit avril, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur André LANG, Maire.

Etaient présents : MM. HELIAS - BAZILE - KRAUSS - BERTRAND - PHILIPPE - BESSERO, Adjoints

Mme BOEGLY - MM. BOUCLET - BRUET - Mme DOMON - M. FALLOT - Melle GAUDUMET - MM. GRAFF - GROSPERRIN - GUICHARD - Melle LONCHAMPS - MM. MONNIER - NARDIN - PERRON - Mme PLANSON - M. ROPP - Mmes SIMONOT - SITTRE - MM. THAUVIN - VIEILLE, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Melle GAUDUMET à l'unanimité

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION CARAVANIERS DE "LA CITE" -

Le procès-verbal de cette séance a été affiché le 8 mai 1978.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION CARAVANIERS de "LA CITE" - RECEPTION CARAVANIERS DE LUDWIGSBURG -

Monsieur A. LANG expose :

Dans le cadre des échanges du jumelage avec LUDWIGSBURG, des caravaniers de cette Ville rendent visite régulièrement à ceux de MONTBELIARD (une année sur deux). L'autre année ce sont les caravaniers de MONTBELIARD qui se rendent en ALLEMAGNE.

Cette année, la rencontre est prévue les 13, 14 et 15 mai à MONTBELIARD et la Ville met à disposition des organisateurs le parking situé à proximité de la piscine en l'équipant en eau, électricité et éclairage public. Deux repas en commun : l'un le samedi soir, l'autre le dimanche à midi sont prévus au programme.

La caravaniers montbéliardais participent financièrement aux frais ainsi que l'association "La Cité" organisatrice de la rencontre. Le montant prévisionnel des frais s'élève à 4 240,50 F, et les deux participations ci-dessus couvrant la somme de 2 800 F, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 400 F à l'association "La Cité",

- de voter les crédits nécessaires à inscrire au B.S. 1978, chapitre 940/32, article 657.

AVIS FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL
- ADOPTE -
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pour le Maire
Le Secrétaire général délégué

VILLE DE MONTBELIARD (Doubs)

SOUS PRÉFECTURE
DE MONTBÉLIARD
- 9 MAI 1978
Vu pour récépissé
- Art. 41 du Code Municipal
(Loi du 31 Décembre 1970)
Pour le Sous-Préfet et par délégation
Le Secrétaire en Chef :